



CCAS de l'Île d'Yeu

Conseil d'Administration

Du Jeudi 8 Septembre 2016 à 14h00

Le huit Septembre deux mil seize, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

Présents : Mmes Anne-Claude CABILIC, Mireille BOUTET, Brigitte JARNY, Alice MARTIN, Isabelle VIAUD, Claudette FRADET, Maguy DIMIER, Claudie GROISARD , Camille TARAUD

Absents excusés : M. Bruno NOURY, Jean-François LEGEAY et Jean-Paul ROUX, Mme Michelle JARNY

Procuration(s) : M Jean-François LEGEAY à Mme Alice MARTIN

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Juillet 2016.

CCAS

1. *Renouvellement de l'agrément pour l'organisation d'actions collectives d'insertion auprès des bénéficiaires du RSA Socle*

La Vice-Présidente expose, qu'en vertu de la loi n° 88-1088 du 1^{er} Décembre 1988 relative au RMI et la loi n° 92-722 du 29 Juillet 1992, le Conseil Départemental, dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion, délivre des agréments reconnaissant la capacité à mettre en œuvre des actions d'insertion auprès des bénéficiaires du RSA Socle en contrat CDDI.

Compte tenu que l'agrément a été donné pour une durée d'un an, il est nécessaire d'en demander le renouvellement pour l'année 2017.

Le Conseil d'Administration, étant donné l'importance de cette action de réinsertion, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de solliciter le renouvellement de l'agrément du Conseil Départemental pour mettre en œuvre une action d'insertion auprès de bénéficiaires du RSA Socle en contrat CDDI, pour une capacité de quatre personnes plus deux places pour un public hors dispositif RSA (Jeunes, TH, DELD),

Dit que les crédits nécessaires au financement de cette action seront inscrits au budget primitif 2017 du CCAS et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

LES CHENES VERTS

2. Convention de formation « Mobilisation des personnes âgées ».

Le Président informe l'assemblée de la mise en place de la formation « Mobilisation des personnes âgées » prévues lors de l'établissement du budget prévisionnel et rappelle que la dépense a été autorisée par l'autorité de tarification (ARS des Pays de La Loire).

Considérant que la dépense a été inscrite au budget primitif 2016 à hauteur de 866,40€ en section soins, sur le compte 64111,

Le Président propose :

- de signer les conventions de formation avec l'organisme « Centre National de la Fonction Publique Territoriale » relative à la participation sur site de 3 agents sur la période des 20 et 21 octobre 2016,
- de l'autoriser à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

3. Reprise des provisions pour formation DEAS – Section Soins

Considérant la délibération n° 16/04/55 du 21/04/2016, relative au départ en formation d'un agent social,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 (délibération n°14/09/67 du 08/09/2014) en recettes, au compte 1588, et en dépenses, au compte 6815,

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions a été prévue au Budget, en dépenses, au compte 1588 ; les recettes seront imputées au compte 7815,

Il convient de modifier le budget 2016, en section soins, afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

La Vice-Présidente propose de voter la modification du budget ci-dessous :

Intitulés des comptes	Augmentation des Recettes			Augmentation des Dépenses		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Reprises sur provisions d'exploitation	7815	Soins	12 004.00 €			
Concours divers (cotisations ...)				6184	Soins	1 764.00 €
Voyages et déplacements				6251	Soins	1 904.50 €
Frais de missions				6256	Soins	2 595.50 €
Rémunération principale				64151	Soins	5 740.00 €
Totaux égaux - Fonctionnement			12 004,00 €			12 004.00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la décision modificative ci-dessus et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

CALYPSO

4. Convention de formation « Mobilisation des personnes âgées ».

Le Président informe l'assemblée de la mise en place de la formation « Mobilisation des personnes âgées » prévues lors de l'établissement du budget prévisionnel et rappelle que la dépense a été autorisée par l'autorité de tarification (ARS des Pays de La Loire).

Considérant que la dépense a été inscrite au budget primitif 2016 à hauteur de 866,40€ en section soins, sur le compte 64111,

Le Président propose :

- de signer les conventions de formation avec l'organisme « Centre National de la Fonction Publique Territoriale » relative à la participation sur site de 3 agents sur la période des 20 et 21 octobre 2016,
- de l'autoriser à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

5. Diminution de crédit de la dotation globale de soins exercice 2016

La Vice-présidente fait part de la décision tarifaire de la dotation globale de soins 2016, en date du 1^{ER} Juillet 2016, par l'ARS des Pays de la Loire, suivant le détail ci-après :

- Total des charges autorisées au BP 2016 s'élève à : **305 309.15 €**
- Report excédentaire du CA 2014 (N+2) pour un montant de : **5 080.98 €**
- Dotation globale de financement 2016 versée : **300 228.17 €**

La dotation globale de soins accordée s'élève à **300 228.17 €**, pour l'exercice 2016, au lieu de **327 292.84 €** demandés lors du budget prévisionnel en décembre 2015.

Soit une diminution de crédit d'un montant de **27 064.67 €**.

La diminution de crédit entraîne une diminution des dépenses proposées par l'établissement pour un montant de **27 064.67 €**.

La Vice-présidente propose la modification suivante :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	comptes	Section	Montants	comptes	Section	Montants
Rémunération principale	64111	Soins	-27 064.67 €			
Dotation globale de soins				7351123	Soins	-27 064.67 €
Fonctionnement			-27 064.67 €			-27 064.67 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la décision modificative ci-dessus et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE**DEMANDE D'AIDE****QUESTIONS DIVERSES****6. Prochain CA**

Le prochain CA ordinaire est prévu le jeudi 20 Octobre 2016 à 14h00. Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).

La séance est levée à 14h50